

Consultation publique par voie électronique : motifs de la décision

Contexte du projet

L'Eurométropole de Strasbourg a délibéré un projet de plan climat air énergie territorial lors de son conseil du 5 avril 2019. Une consultation publique a été menée du 2 septembre 2019 midi au 7 octobre 2019 midi sur le site dédié : <https://participer.strasbourg.eu/planclimat>.

Le présent rapport correspond aux motifs de la décision retenue et détaillée dans le document annexe.

Cadre légal de la consultation

L'organisation de la consultation publique est régie par l'article L123-19 du Code de l'Environnement. Les modalités de réponse sont quant à elles régies par l'article L123-19-1 du Code de l'Environnement¹. Enfin, le volet transfrontalier est régi par l'article R122-22 du Code de l'Environnement.

Synthèse des observations déposées par voie électronique

Il est proposé ici une synthèse des avis et propositions par thème pour en faciliter la lecture. Les observations sont reprises telles qu'elles ont été formulées. Lorsque la contribution portait sur plusieurs thèmes, elle a été séparée et ventilée dans les différents tableaux. Les suites à donner pour chaque observation peuvent être de nature différente :

- « retenue » signifie que l'observation sera prise en compte dans la version définitive du plan climat. Elle pourra soit être intégrée directement dans le cas où l'Eurométropole de Strasbourg dispose des compléments nécessaires, soit faire l'objet d'une action spécifique à ajouter dans le plan d'actions.
- « à étudier » signifie que l'observation nécessite des investigations complémentaires avant de pouvoir décider de la retenir ou de la rejeter. Ces compléments pourront concerner aussi bien la faisabilité financière, technique, juridique ou sociale.
- « non retenue » signifie que le plan climat définitif n'intégrera pas cette observation.

Les motifs de la décision sont expliqués à la suite de chaque thème.

¹ Article (extrait) : *Au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée minimale de trois mois, l'autorité administrative qui a pris la décision rend publics, par voie électronique, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision.*

Observations d'ordre général sur la méthode employée

Origine de l'observation	Détail de l'observation	Suite donnée
Préfet & Région	<i>la démonstration de la faisabilité de la trajectoire choisie est inexistante (pour GES, polluants, énergie, EnR, Adaptation) / de nombreuses actions listées sont déjà réalisées et peu d'entre elles ont des objectifs ambitieux</i>	retenue
Préfet & Région	<i>Le lien entre l'ambition et les leviers opérationnels est perfectible pour diverses raisons :</i> <ul style="list-style-type: none"> <i>absence de démonstration du caractère réaliste de l'action soit en raison d'une insuffisance des moyens présentés pour cette action, soit par la rédaction trop vague de l'action</i> <i>insuffisance de pérennité de l'action</i> <i>insuffisance du caractère mesurable</i> 	retenue
Autorité environnementale	<i>Plus généralement, l'Ae regrette que le PCAET ne chiffre les économies en tCO2e que pour quelques actions. Pour aller plus loin, les économies d'émissions directes et indirectes pourraient être distinguées. Ces estimations permettraient de prioriser les actions à mener et aideraient à démontrer que le plan est proportionné aux objectifs fixés.</i>	retenue
Autorité environnementale	<i>L'Autorité environnementale recommande de :</i> <ul style="list-style-type: none"> <i>établir la liste des actions prioritaires à mettre en œuvre pour diminuer les émissions de GES du territoire métropolitain après avoir évalué les réductions d'émissions de GES en tCO2e des actions jugées les plus pertinentes ;</i> <i>intégrer le COS au périmètre de l'évaluation environnementale du PCAET.</i> 	retenue
Préfet & Région	<i>il manque des horizons 2021 et 2026 et le chemin qui garantit l'atteinte des objectifs</i>	retenue
Préfet & Région	<i>au-delà des EnR, l'identification des enjeux, forces et faiblesses du territoire est perfectible</i>	retenue
Préfet & Région	<i>une cartographie des partenaires et démarches en cours permettrait de mieux situer la trajectoire et le degré de mobilisation des acteurs</i>	retenue
Préfet & Région	<i>le lien entre le diagnostic et la stratégie territoriale ne ressort pas toujours, notamment parce que les enjeux ne sont pas clairement établis, ni hiérarchisés. Les objectifs devraient être définis selon les enjeux du territoire.</i>	retenue
Préfet & Région	<i>diagnostic socio-économique : La vulnérabilité économique est parfois évoquée en référence à des dispositifs susceptibles de l'atténuer. De manière générale, le territoire doit mieux mettre en avant ce que représente en termes d'impact humain, social et économique une détérioration de la qualité de la nappe phréatique, une baisse du niveau des eaux, des épisodes caniculaires de 2013 ou 2019 se prolongeant sur des mois entiers, etc.</i>	à étudier
Agence de l'Eau Rhin Meuse	<i>Concourir à l'objectif de réduction des prélèvements de 20% :</i> <ul style="list-style-type: none"> <i>➔ Développer une réduction de la dépendance à l'eau pour l'ensemble des usagers de l'eau (systèmes agricoles, collectivités notamment espaces verts (lien avec le végétal en ville) et l'aménagement, les particuliers, les industriels, l'artisanat)</i> <i>➔ L'Enjeu de réduire la dépendance à l'eau est prioritaire à la recherche de ressource de substitution (cette dernière étant une solution qui augmente la fragilité du système, entretient la pénurie et « masque » pour un temps la nécessité de s'adapter)</i> 	retenue
Citoyens	<i>Je n'ai pas bien compris comment vous arrivez à la neutralité carbone ? On réduit les émissions de co2 de 40%, mais comment ?</i>	retenue

Citoyens	<i>Que n'a t'on mis en place cette consultation citoyenne "AVANT" l'autorisation de construction du GCO promu par ceux qui aujourd'hui se piquent de faire de l'écologie!</i>	non retenue
Citoyens	<i>Vous nous parlez des chiffres précis fournis par ATMO concernant les émissions de GES sur le territoire qui sont de 4tCO2/habitant (3.81 TCO2/habitant dans vos tableaux), mais qui ne concernent qu'une partie des émissions classées dans le scope1 et d'aucune classées dans les scopes 2 et 3</i>	retenue
Citoyens	<i>Dans votre objectif en première page PLAN CLIMAT il est noté une réduction de 40 % alors que l'objectif final est de 90 % en 2050 , le nombre 40% correspond à un objectif intermédiaire pour 2030, Il serait souhaitable de rectifier l'erreur afin d'éviter toutes confusion des participants et des élus sur les mesures à mettre en place pour y parvenir</i>	retenue
Citoyens	<i>Il y a un réchauffement climatique évident et il faut agir. Mais j'ajouterai 2 remarques: - il n'est pas assez fait référence aux gachis (alimentaires, énergétiques, achats,...) - on ne chiffre guère la part de responsabilité de l'humain dans ce réchauffement climatique. Il semble évident, mais quelle est la proportion ?</i>	retenue
Citoyens	<i>le projet drawdown de l'écologiste américain Paul Hawken présente 100 solutions pour stopper et inverser le réchauffement climatique. Et l'isolation des bâtiments et la réduction des déchets ne figurent pas dans les 10 meilleures solutions. Je vous invite à consulter ces solutions via internet.</i>	retenue
EELV Strasbourg Eurométropole	<i>Alors que se succèdent dans le monde canicules et calamités liées au changement climatique, l'Etat français, sourd aux mobilisations citoyennes, n'a pas pris la mesure de l'urgence. Les territoires se retrouvent plus que jamais en fer de lance de l'action climatique. Ils se voient imposer par l'Etat une double contrainte : lutter contre le réchauffement climatique et en même temps restreindre leur budget. D'ores et déjà, nous constatons que les mesures proposées par le projet ne permettront pas d'atteindre l'objectif fixé par les Accords de Paris – à savoir une réduction de 40% de nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et de 90% d'ici 2050. En l'état, le PCAET ne tient pas compte de l'ensemble des émissions produites par l'activité économique de notre territoire.</i>	retenue
Citoyens	<i>sur la comptabilisation des émissions de CO2 de la scope 2 dans le PCAET , elles n'ont effectivement pas été comptabilisées alors que la loi y oblige. (...) pour les émissions scope 1+2 un total de 4.5 t/hab, alors que dans le plan climat elles sont indiquées à 3.8t/hab Merci de bien vouloir rectifier dans le PCAET les graphiques et les chiffres d'émission de CO2 qui passent de 1.8Mt/an à 2.15Mt/an.</i>	retenue
Alsace Nature	<i>Le climat s'affole, les citoyens et citoyen-ne-s s'inquiètent et pourtant les mises en actions des pouvoirs publics afin de réduire notre impact sur le climat restent faibles. Nous nous devons de rappeler que les enjeux doivent nous faire prendre conscience de la nécessaire rupture de modèle afin de construire une société décarbonée, seule apte à relever le plus grand défi de notre génération. Les objectifs 2030 définis par le plan climat de l'eurométropole sont ambitieux et indispensables, mais des objectifs à long terme ne sont pas une garantie d'actions concrètes et efficaces. Nous tenons à rappeler qu'une diminution de 40 % des GES d'ici 2030 pour les pays développés reste insuffisante. L'objectif fixé n'est en effet pas à la hauteur de l'enjeu puisque, comme le soulignent les experts du GIEC dans leur rapport de 2018, limiter le changement à 1,5 degrés nécessite des transitions « rapides et de grande envergure ». Cela implique une neutralité des émissions carbone d'ici 2030. Sans actions supplémentaires nous ne respecterons pas l'accord de Paris et nous mettrons 20 ans de plus à parvenir aux objectifs fixés, soit 2050. Un Français produit actuellement en moyenne 10,5 tonnes de GES chaque année – en considérant aussi les importations – alors que la neutralité carbone supposerait de ne pas dépasser les 4 tonnes annuelles par individu, sans prendre en compte les possibilités supplémentaires de captation. Si nous ignorons ce fait, nous nous acheminerons inévitablement vers un réchauffement d'au moins 3 degrés. C'est pourquoi nous demandons à ce que</i>	à étudier

	<i>l'eurométropole fasse preuve de plus d'ambition et deviser, grâce à des mesures concrètes à court et moyen terme, la neutralité en GES d'ici 2030.</i>	
Alsace Nature	<i>Ajout sur la méthode (afin d'affiner l'axe 4) : sensibiliser et associer les citoyens, - procéder à intervalles réguliers, à la présentation d'évaluations intermédiaires des actions menées - en informer les citoyen-nes, associations etc. (utiliser pour ce faire les magazines de communication institutionnelle, les réunions par quartier (ou commune) etc.) ; - dans le même objectif, présenter aux citoyen-nes les actions remarquables, innovantes ayant permis de modifier les pratiques ; Il faut noter que très peu d'actions intermédiaires de ce type sont intégrées aux différents calendriers thématiques du plan climat.</i>	
Citoyens	<i>je constate le faible nombre de participants à cette plate forme; quelle publicité en a t elle été faite , en particulier auprès des jeunes (classes de collège, de lycée , de CAP, de BTS etc..) , auprès des associations de quartier , des CSC ? par exemple.?en proposant des versions simplifiées d'accès facile</i>	à étudier
Association Prom'Ober Oberhausbergen et collectif Génome/Environnement	<p>LE BILAN RELATIVEMENT DÉCEVANT DU PLAN CLIMAT 2010-2020</p> <p><i>La délibération No 4 du 05 avril 2019 tout comme le rapport " Stratégie Plan Climat 2030 " y annexé dressent le constat d'un premier Plan Climat aux " résultats en demi-teinte ». En effet :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>• L'objectif de réduction des gaz à effet de serre (GES) n'a été atteint, pour l'essentiel, que du fait de l'arrêt des activités de la raffinerie pétrolière de Reichstett. Par contre les ajustements attendus des autres secteurs d'activités, sur l'ensemble du territoire de l'EMS et des 33 communes qui la composent, n'ont pas vraiment été mis en œuvre ce qui laisse prévoir des difficultés pour inscrire la baisse des émissions de GES sur une trajectoire vertueuse constante ;</i> <i>• L'objectif de baisse de la consommation d'énergie n'a été atteint qu'à 40% et l'indicateur y relatif est même fâcheusement reparti à la hausse. A l'évidence les efforts, indispensables, attendus en matière d'isolation thermique des bâtiments d'habitation mais aussi des locaux d'activités tardent à être réalisés avec tout le volontarisme - y compris de programmation financière - nécessaire. Si l'adaptation des grands ensembles bénéficiant de subventions ANRU paraît à peu près maîtrisé l'on attend toujours les dispositifs incitatifs qui permettraient de renforcer l'isolation thermique des petits ensembles de logements, souvent en copropriété, dans les communes comme Oberhausbergen.</i> <p><i>Et que dire de ces supermarchés ou de ces locaux d'activités tertiaires (Valparc, E3 ...) construits hâtivement sans grand souci d'isolation, qui induisent des coûts de chauffage important en hiver et de climatisation en périodes de grande chaleur. Enfin, les dispositifs d'aides financières de l'État et des collectivités sont mal connus des populations, souvent difficilement compréhensibles, trop vite changeants dans le temps, dispersés entre différentes administrations et parfois assujettis à des critères différents.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>• L'objectif d'augmentation de la couverture des besoins énergétiques de l'agglomération par des énergies renouvelables n'a été atteint qu'à 50%. Faut-il s'en étonner lorsque l'on constate que les promoteurs immobiliers se préoccupent généralement assez peu d'installer des panneaux solaires - pour la production d'eau chaude sanitaire ou d'électricité -, sur les vastes surfaces de toitures des immeubles d'habitation ou d'activités, et que les services de l'EMS qui instruisent les dossiers correspondants semblent peu s'en préoccuper. Le recours aux dispositifs de pompes à chaleur est également insuffisant.</i> <p><i>En tout état de cause les raisons, à l'évidence multiples, de l'échec relatif du premier Plan Climat mériteraient une analyse approfondie et multiforme. L'on ne saurait se contenter de constater que l'inversion des tendances ne peut pas uniquement résulter de l'inflexion des politiques publiques telle que définie par les délibérations votées - un peu en vase clos -, par le conseil de l'EMS.</i></p>	à étudier

	<p><i>UNE MOBILISATION INSUFFISANTE DES POPULATIONS ET DES FORCES VIVES DE L'AGGLOMÉRATION</i></p> <p><i>Indiscutablement, la mobilisation des populations et de ses instances représentatives (municipalités, tissu associatif, ...) est largement insuffisante - voire inexistante -, pour permettre une réelle prise de conscience :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>• Des redoutables et complexes enjeux " air - énergie - climat " et des impacts multiformes, dès le court et le moyen termes, de la pollution de l'air et des sols, dont les effets du réchauffement climatique sont les plus immédiatement perceptibles par tous, de l'impérieuse nécessité de la mise en œuvre de mesures efficaces , cohérentes , adaptées aux différents secteurs du territoire métropolitain et dûment concertées afin d'être le plus fédératrices possibles afin de susciter l'acceptabilité sociale et économique des inévitables "éléments de rupture" par rapport aux pratiques actuelles. Le récent feuillet de l'approbation de Zones à faibles émissions (ZFE) successivement par le Conseil municipal de Strasbourg, le 23 septembre 2019, puis 4 jours plus tard par le Conseil EMS, avec des objectifs différents, ne semble pas aller dans ce sens. D'autant plus que ladite délibération du 05 avril dernier prévoyait simplement que " la mise en place future d'une ZFE serait discutée (et non pas votée) courant 2019 ".</i> <p><i>Au niveau local, force est de constater qu'aucune information sur la stratégie " Plan Climat " n'a été communiquée - et encore moins débattue -, au Conseil municipal d'Oberhausbergen. Le groupe municipal minoritaire a d'ailleurs fait une intervention à ce sujet lors du Conseil municipal du 30 septembre dernier, pour déplorer ce manque d'information et de débat sur cette problématique sensible. Le journal municipal n'en a pas non plus fait état et les associations n'ont pas eu la moindre information à ce sujet. Dans de pareilles conditions il ne faut donc pas s'étonner de la très faible participation des populations de l'Eurométropole à la concertation publique organisée en 2018 et encore moins à la présente consultation électronique.</i></p>	
<p>Association Prom'Ober Oberhausbergen et collectif Génome/Environnement</p>	<p><i>CONCERNANT LES ACTIONS ET ATTENTES DE LA COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN (PAGE 233 DU RAPPORT)</i></p> <p><i>Dans son annexe 3 le rapport " Stratégie du Plan Climat " présente les contributions des 33 communes (avril 2019) à l'élaboration du Plan Climat, en faisant état de " débats sur les enjeux du Plan Climat ". Les actions et attentes d'Oberhausbergen sont énoncés en page 233 et appellent les observations suivantes de la part de Prom'Ober.</i></p> <p><i>Notre association n'a pas été associée à un tel débat au niveau communal et n'a reçu aucune information sur son contenu et ses conclusions.</i></p>	<p>retenue</p>

Observations d'ordre général sur la mise en œuvre du plan climat

Origine de l'observation	Détail de l'observation	Suite donnée
Préfet & Région	<i>La coordination avec les voisins (y compris allemands) est perfectible, par exemple pour les questions de ressources biomasse et stockage carbone.</i>	à étudier
Autorité environnementale	<i>L'Ae recommande de mettre en place un dispositif de suivi du plan et de ses impacts sur l'environnement et la santé, comprenant indicateurs et actions correctives le cas échéant.</i>	retenue
Citoyens	<i>C'est bien de voir que la collectivité s'est engagée dans un programme ambitieux, maintenant il faut s'y tenir !</i>	retenue
Citoyens	<i>Il n'y a pas d'opposabilité donc si l'Eurometropole ne fait pas ce qu'elle annonce par son plan climat, il n'y a pas de contraintes. Je demande donc l'opposabilité</i>	non retenue
Citoyens	<i>De plus je demande également un budget dédié à la constitution et le fonctionnement d'un groupe d'experts tant associatifs, citoyens qu'universitaires et transfrontalier pour suivre les mesures proposées et les accompagner.</i>	à étudier
Greenpeace & Alternatiba	<p><i>Avant son adoption définitive fin 2019, le Plan Climat Air Energie Territorial 2030 (PCAET) de l'Eurométropole de Strasbourg est soumis à une vaste concertation pour recueillir les avis du public. Vous trouverez ci-après la contribution commune des groupes locaux de Greenpeace et Alternatiba ***** Force est de constater que le précédent Plan Climat 2009 – 2016 a échoué dans ses principaux objectifs : *Si les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont décru sur la période, c'est essentiellement la conséquence involontaire et inattendue de la fermeture de la raffinerie de Reichstett ; *La production d'énergie renouvelable (ENR) sur le territoire a certes augmenté, mais reste loin des objectifs annoncés (15% de la production totale au lieu des 20 à 30% annoncés) ; *Quant à la consommation d'énergie finale du territoire, au lieu de baisser de 30% ... elle a augmenté de 8% ; *Enfin, Strasbourg fait partie des zones pour lesquelles la France a été renvoyée devant la Cour de Justice Européenne en raison des dépassements de la valeur limite annuelle pour le dioxyde d'azote et l'ensemble du territoire reste très loin des standards de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en la matière... En parallèle à ce constat d'échec du précédent Plan, le PCAET 2030, prenant acte de l'urgence climatique, rehausse les ambitions de l'agglomération en matière de transition écologique pour annoncer des objectifs en cohérence avec les engagements de l'accord de Paris et de la COP 21. S'il faut se féliciter d'un tel volontarisme salubre, on ne peut s'empêcher de craindre qu'au final, le résultat en soit... un fossé encore plus grand entre les objectifs visés et les résultats effectivement obtenus ! Si les objectifs annoncés sont en rupture avec les évolutions constatées, le plan d'actions reste quant à lui dans une inquiétante continuité avec le passé... La Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAE), elle-même, a eu l'occasion de souligner dans son avis du 8 août 2019 le décalage entre les objectifs et le plan d'actions annoncé. Pour s'en convaincre, quelques exemples peuvent être cités parmi de nombreux autres... *Concernant la rénovation thermique des logements (action 2.1.2 et 2.1.3), il risque de manquer, en 2030, au rythme actuel des dispositifs existants, plus du quart de l'objectif des 6 à 8000 logements par an [1], et ce, sans qu'aucun moyen supplémentaire ne soit véritablement mis sur la table [2] ; *Concernant le développement des ENR (action 2.3.3), une fois épuisé le gisement des projets de géothermie actuellement en cours, on peine à déceler autre chose que de grandes déclarations d'intention dénuées de moyens financiers et de stratégies de déploiement ; *La « massification » des réseaux de chaleur vertueux (action 2.3.2) qui est effectivement un outil efficace de transition énergétique permet d'afficher un objectif de réduction des GES (-63 000 TCO2 en 2030) ... mais sans annoncer le moindre budget prévisionnel ni</i></p>	à étudier

	<p><i>la répartition entre investissements rentables et subventions publiques indispensables... ; *Quant aux mobilités actives, la finalisation du réseau Vélostras, prévu notamment pour favoriser l'usage des vélos à assistances électriques (action 1.2.1), est planifiée pour 2028 dans le PCAET, mais si l'on se fie au rythme d'investissement du mandat qui s'achève (2M€ d'investissement en 6 ans sur les 30 nécessaires [3]), il sera finalisé ...en 2108... !! *Enfin, sur la qualité de l'air, si l'adoption récente d'une Zone à faible émission (ZFE) est un signal prometteur, l'horizon temporel de 2030 pour la sortie du diesel pour les communes hors Strasbourg laisse planer plus que des doutes sur le respect des seuils de l'OMS... en 2030 ! Et il faudra, avant cela, respecter les normes françaises et européennes en cohérence avec les obligations qui seront définies dans la loi d'orientation des mobilités (respect des normes au plus tôt et au plus tard en 2025). Sans compter les effets négatifs de la politique industrielle (autorisation d'émission supplémentaire à Blue Paper, fonctionnement chaotique de l'incinérateur...). Ni les externalités négatives du Grand Contournement Ouest et de son effet de « couloir à camions » qui ont tout simplement été oubliées dans le PCAET, comme le regrette la MRAE dans son avis... Et la liste de ces exemples pourrait s'allonger à l'envi... Face à ces inquiétudes quant aux moyens effectivement déployés, on pourrait se rassurer de voir que les fiches-actions sur la mise en place d'une ingénierie financière (actions 4.2.) sont en cours d'élaboration ou que l'EMS a annoncé oralement à la MRAE un audit de la compatibilité de son budget au regard de ces objectifs du PCAET. De même, la mise en place d'une évaluation systématique des délibérations de plus de 100 000 € (action 4.1.1) est certainement intéressante. Mais il ne suffira pas de « verdir », de « greenwasher » les décisions de la collectivité en continuant comme avant... Les objectifs annoncés dessinent un scénario de rupture ; il faut que les décisions suivent maintenant ! Et notamment : *en évaluant l'opportunité même de certains projets : par ex. : il ne suffira pas de mettre des ombrières solaires sur les parkings de la Zone commerciale nord pour que son agrandissement devienne « climato-compatible » alors que ce projet est en contradiction flagrante avec de nombreux objectifs : actions 1.2.1., 1.3.4., 3.1.1., 3.1.2., 3.1.3., 3.1.4., ... *en mettant effectivement en œuvre des politiques publiques de transition grâce un investissement massif : par ex. : le déploiement massif de réseaux de chaleur ne sera jamais rentable... mais ça n'est pas une raison pour ne pas le faire ! Demande-t-on à un réseau d'assainissement d'être rentable... il est juste indispensable... *en « changeant de braquet » sur de nombreux sujets (...)</i> [NdlR : la partie « transports » a été intégrée dans le tableau thématique ci-dessous]</p> <p><i>Pour ne pas rater (à nouveau...) le rendez-vous du PCAET, il faut donc maintenant garantir les moyens financiers d'atteindre les objectifs, arrêter définitivement les projet écocides et engager de vraies politiques publiques de rupture.</i></p>	
<p>EELV Strasbourg Eurométropole</p>	<p><i>(...) D'autre part, aucune garantie n'est donnée sur les moyens qui seront mis en œuvre par la collectivité pour lutter contre le réchauffement climatique, ni sur l'évaluation des mesures qui seront prises. Rappelons que pour l'instant, le PCAET n'engage pas juridiquement les collectivités. Le risque est donc qu'il se réduise à un catalogue de bonnes intentions, ce que les citoyens ne sauraient comprendre, notamment les jeunes mobilisés dans les Marches pour le Climat et dont l'avenir dépend directement de ces mesures. Ainsi, nous demandons qu'il devienne opposable juridiquement, que les citoyens, collectifs, associations et partis politiques puissent l'invoquer devant la justice si les moyens mobilisés ne sont pas à la hauteur de l'enjeu.</i></p>	<p>non retenue</p>
<p>EELV Strasbourg Eurométropole</p>	<p><i>(...) Nous appelons également à la mise en place , avec le soutien matériel des collectivités, d'un comité de suivi indépendant composé de citoyen.ne.s et de scientifiques à l'échelle de l'Eurodistrict. Ce comité pourra passer au crible toute politique publique de l'Eurométropole au regard du Plan Climat, communiquer régulièrement sur l'avancement et l'efficacité des décisions et donner son avis pour cette transition écologique. L'Eurométropole et les communes qui la composent doivent reconnaître l'état d'urgence dans</i></p>	<p>à étudier</p>

	<i>lequel nous nous trouvons, et agir en conséquence. Nous demandons des mesures concrètes dès 2020, dans la transparence afin d'avancer vers une société plus sobre, inclusive et respectueuse de l'environnement.</i>	
Parti communiste / fédération 67	<p><i>Le changement climatique est une réalité subie par l'humanité. La responsabilité est à chercher dans le modèle de production et de consommation imposé par le capitalisme.</i></p> <p><i>Nous considérons que seul le dépassement communiste du capitalisme permettra d'éviter la catastrophe écologique, c'est pourquoi nous agissons pour faire grandir toutes les avancées pour sauver le climat.</i></p> <p><i>Dans cette optique, nous estimons que le plan climat voté en Avril 2019 comporte des objectifs ambitieux.</i></p> <p><i>Cependant, nous le considérons comme irréalisable au vu de l'orientation libérale de l'EMS et de décisions écocides à l'instar du développement du GCO qui entrent en contradiction avec certaines actions en faveur de la transition écologique.</i></p> <p><i>Ne pouvant cautionner ce grand écart permanent entre les « discours et les actes », notre élu communiste à l'Eurométropole, Antoine SPLET, s'est abstenu en Avril dernier.</i></p> <p><i>C'était un vote d'exigence pour réclamer un plan climat 2030 avec des moyens financiers conséquents, la mise en place d'objectifs contraignants, l'instauration d'un véritable accompagnement social et d'une véritable maîtrise démocratique par les habitant.es.</i></p>	à étudier
Parti communiste / fédération 67	<p><i>exiger des moyens de l'État à la hauteur des besoins écologiques</i></p> <p><i>Pour réussir le plan Climat 2030, des moyens financiers conséquents sont nécessaires. Malheureusement, l'État fragilise les collectivités locales. Depuis 2013, l'État nous a privé de près de 150 millions d'€ de dotations. Depuis 2019, l'EMS a dû signer « pistolet sur la tempe », un contrat financier pour limiter les dépenses de la collectivité sous peine d'amendes. Tout ceci freine le développement de politiques climatiques ambitieuses.</i></p> <p><i>Par conséquent, nous demandons :</i></p> <p><i>→ le rajout d'un passage exigeant des moyens à la hauteur des besoins et la fin du « contrat financier » limitant les dépenses de notre collectivité.</i></p>	à étudier
Parti communiste / fédération 67	<p><i>intégrer davantage la dimension sociale de la transition écologique avec la règle « rouge et verte ».</i></p> <p><i>A l'heure où certain.es opposent la fin du monde à la fin du mois, nous demandons une focalisation plus importante du rapport final sur les enjeux sociaux du plan climat.</i></p> <p><i>Ce sont d'abord les personnes issues des couches sociales les plus défavorisées et les individus les plus vulnérables qui pâtissent le plus du changement climatique.</i></p> <p><i>Nous attirons l'attention des élu.es sur le fait que si nul n'est épargné par la hausse des températures, nous ne sommes pas tous égaux et égaux devant les effets du réchauffement climatique.</i></p> <p><i>Ainsi, nous demandons :</i></p> <p><i>→ la mise en place d'une règle « rouge et verte » : toutes les délibérations prises par le Conseil de l'EMS en faveur de la transition écologique doivent se faire sur les bases du « mieux disant » social</i></p> <p><i>→ la priorisation des politiques publiques envers les milieux populaires les plus impactés par le changement climatique.</i></p>	à étudier
Parti communiste / fédération 67	<p><i>pour une véritable appropriation citoyenne des enjeux climatiques</i></p> <p><i>L'appropriation et l'intervention citoyennes des enjeux climatiques sont une exigence de notre temps. C'est pourquoi nous demandons :</i></p>	à étudier

	<p>→ l'instauration d'un comité citoyen de suivi (associations, élus, experts) pour évaluer le respect des engagements du plan climat et examiner chaque délibération à la lumière de la règle « rouge et verte » énoncée précédemment.</p> <p>→ la mise en place d'une politique d'appropriation citoyennes des enjeux du plan climat. Le plan climat doit vivre tout au long de son application en mobilisant tous les acteurs du territoire : Education nationale, entreprises, syndicat, mouvement associatif, ...</p> <p>→ le plan climat doit être opposable au niveau juridique. Les citoyen.nes doivent pouvoir saisir la justice si l'EMS ne respecte pas les objectifs prévus ou, au contraire, prend des décisions en opposition avec le plan climat. A minima, nous demandons que les documents contraignants comme le Plan Local de l'Urbanisme, la Stratégie économique 2030 ou le plan des déplacements intègrent complètement ces enjeux.</p>	
Parti communiste / fédération 67	En conclusion, si nous sommes favorables au plan climat dans ses objectifs, nous demandons le rajout de ses dimensions. Faute de quoi, ce plan climat serait au mieux un document de communication, au pire la marque des renoncements des élu.es en place plus soucieux de défendre le libéralisme que l'humain et la planète d'abord.	à étudier

Observations liées à l'adaptation au changement climatique, à la séquestration carbone et à la végétalisation

Origine de l'observation	Détail de l'observation	Suite donnée
Préfet & Région	les démarches en cours sont identifiées sans aller jusqu'à des projections coûts-bénéfices	à étudier
Autorité environnementale	l'objectif de retour à un bon état de conservation des milieux naturels n'est pas chiffré	retenue
Autorité environnementale	L'Autorité environnementale considère que l'échéancier des actions est trop étalé dans le temps, la première étape étant arrêtée à 2023 pour la production d'un document cartographique. Dans la mesure où les épisodes caniculaires sont de plus en plus fréquents et que les végétaux participent au stockage du carbone sur le territoire, l'Ae recommande la mise en place rapide d'actions opérationnelles, à l'occasion des modifications successives du PLUi, par exemple par la création de nouveaux espaces verts.	à étudier
Autorité environnementale	En matière de gestion de l'eau, l'objectif de réduction des consommations de 20 % a été annoncé. L'Ae s'interroge sur la stratégie déployée pour l'atteindre. Un diagnostic par secteur d'activités permettrait d'identifier les plus consommateurs et des pistes d'amélioration. L'Autorité environnementale recommande de réaliser un état des lieux des consommations d'eau de l'EMS par secteur d'activités et d'en déduire un plan d'actions ciblé.	à étudier
Préfet & Région	l'estimation de la séquestration carbone est faiblement prise en compte	retenue
Préfet & Région	les leviers de la compensation carbone de l'extension urbaine de 1000 ha sont listés, ils sont à compléter par une évaluation carbone prospective / En matière de stockage carbone, comment s'équilibrent la gestion des sols agricoles et forestiers, et l'extension urbaine estimée à 1 000 ha, pour l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone à 2050 ?	à étudier
Préfet & Région	Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires : filière bois seule, sans explication	à étudier

<p>Autorité environnementale</p>	<p><i>l'Ae salue l'action visant à développer les constructions en bois favorisant les filières de production locales, en particulier celles travaillant le hêtre qui est sous utilisé au niveau régional et dont la filière mériterait d'être développée. Ce sont 300 à 400 logements qu'il est prévu de construire chaque année. La mise en œuvre de matériaux bois permet de séquestrer du carbone, environ 1 t par m³ de bois, alors que la production de ciment est source d'émission de GES, environ 0,8 tCO₂e par m³ de ciment. Si cette action contribue à diminuer les émissions de GES liées aux projets de construction, l'Ae s'interroge sur son niveau de contribution, à savoir 5 à 7 % des objectifs sachant que, pour le calcul du bilan, le bois et le ciment ne sont pas produits sur le territoire de l'EMS et que les impacts de ces productions externes et leur transport ne sont pas pris en compte.</i></p>	<p>retenue</p>
<p>Agence de l'Eau Rhin Meuse</p>	<p><i>Sur la question de la protection de la ressource et plus spécifiquement des captages, les objectifs ci-dessous sont déclinés dans le plan d'adaptation Rhin Meuse :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Des approvisionnements en eau potable sécurisés pour tous en 2030, en qualité et en quantité, avec un minimum de traitement : développer des solutions pérennes pour garantir une eau brute de qualité, en quantité.</i> - <i>Plus de stockage du carbone : augmenter de 15% en 2030 les réserves de carbone (milieux remarquables et ordinaires) qui contribuent à la préservation des ressources en eau.</i> <p><i>Ces deux objectifs rejoignent votre objectif visant « une production d'eau potable, 100% naturelle, avec une empreinte écologique la plus faible possible ». Est-il prévu d'avoir une approche globale intégrant les solutions retenue pour la protection des captages en privilégiant les solutions à faible empreinte écologique, fort stockage carbone, etc. ?</i></p> <p><i>Dans les actions du plan d'adaptation, il y a par exemple :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>PRIVILÉGIER LES PUIITS DE CARBONE DANS LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'EAU,</i> - <i>ASSURER LA PROTECTION PÉRENNE DES AIRES D'ALIMENTATION DES CAPTAGES PAR LA MAITRISE DU FONCIER (Sécuriser ainsi sur le moyen et long termes une occupation du sol et des pratiques agricoles garantissant la protection des captages d'eau potable)</i> - <i>ou encore DÉVELOPPER DES SYSTÈMES AGRICOLES, INDUSTRIELS ET FORESTIERS À FAIBLE IMPACT SUR L'EAU ET LE CLIMAT notamment en orientant l'achat public vers des produits issus de systèmes agricoles plus autonomes, de l'économie circulaire, de l'écologie industrielle territoriale, etc.</i> 	<p>retenue</p>
<p>Agence de l'Eau Rhin Meuse</p>	<p><i>Concernant l'augmentation des surfaces végétalisées et la réduction des surfaces imperméabilisées se pose la question de l'entretien avec son cortège de contraintes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>zéro pesticide (une mauvaise solution face à la réglementation visant la suppression des pesticides est l'imperméabilisation des surfaces – or des gestionnaires d'espaces ou de voirie préfèrent cette solution à une approche plus globale),</i> - <i>les quantités d'eau nécessaires</i> - <i>consommation d'énergie liée à l'entretien (</i> - <i>moyen humain (moyen limité, coopération entre les différents services voirie, espaces verts, sport...)</i> - <i>modification des habitudes et du regard des habitants (par exemple : la végétalisation des cours d'école concourent en partie à changer le regard des parents, au-delà des aspects positifs pour les enfants)</i> 	<p>retenue</p>
<p>Agence de l'Eau Rhin Meuse</p>	<p><i>« pas de pertes nettes de surfaces en zones humides et en haie ». objectif à renforcer, compte tenu des enjeux. Les haies par exemple peuvent revêtir des intérêts multiples : freins à l'écoulement pour limiter les coulées d'eaux boueuses ou simplement les lames d'eaux</i></p>	<p>retenue</p>

	<i>ruisselantes parfois chargées en polluants, mais aussi refuge et corridors pour la biodiversité, brises vents, sources d'énergie et puits de carbone. Les zones humides ont également des bénéfices multiples (rétention de l'eau, rôle d'épuration, biodiversité, etc...).</i>	
Citoyens	<i>Je n'ai pas bien compris comment vous arrivez à la neutralité carbone ? On réduit les émissions de CO2 de 40%, mais comment ? elles ont toujours augmenté année après année, sauf en 1945 et en 1929.</i>	retenue
Citoyens	<i>OUI à l'exploitation du bois pour la construction, l'isolation, la menuiserie etc. CIBLER LE BOIS EN Puits de Carbone</i>	retenue
Citoyens	<i>Favoriser la renaturation et végétalisation de l'espace urbain (les arbres étant de véritables absorbeurs de CO2) pour diminuer la chaleur urbaine. Tout nouvel espace bétonné devra être compensé par une surface équivalente naturelle protégée, tout projet public de l'Eurométropole devra faire une place à la nature et porter la ville biophilique, la réduction de la part modale de la voiture devra être accompagnée d'une végétalisation des espaces.</i>	retenue
Association Prom'Ober Oberhausbergen et collectif Génome/Environnement	<i>Sur le schéma directeur d'aménagement d'Oberhausbergen approuvé par le Conseil municipal le 29 février 2016 est représenté un maillage cohérent de "coulées vertes" à caractère structurant pour le développement de l'ensemble du territoire de la commune. Ces coulées vertes apparaissent sur le schéma de l'OAP " Arc Ouest " du PLUi, mais seuls quelques segments en ont été repris sur le plan de zonage du PLUi qui est seul opposable aux projets de construction des tiers (comme l'avait d'ailleurs souligné la commission d'enquête publique / PLUi en 2016). Dans une commune comme la nôtre qui ne dispose d'aucun cours d'eau pouvant susciter des coulées vertes - lieux de détente et îlots de fraîcheur compensant les impacts des îlots de chaleur induite par l'urbanisation dense -, il paraît indispensable d'inscrire ces espaces verts et boisés au plan de zonage.</i>	retenue

Observations liées à l'agriculture et à l'alimentation

Origine de l'observation	Détail de l'observation	Suite donnée
Préfet & Région	<i>pas d'objectif de préservation des prairies et de développement bio</i>	retenue
Agence de l'Eau Rhin Meuse	<i>travailler à un objectif commun ambitieux, indicateurs multicritères, argumentaires pour soutenir des actions intéressantes au titre de l'eau, du sol et du climat (par exemple : agriculture biologique, agroforesterie, couverture des sols, prairies permanentes et diversifiées, implantation de légumineuses, haies). Proposition : « Au-delà de 2030, c'est plus largement la volonté de basculer vers une agriculture intégrant résolument les enjeux des changements climatiques. »</i>	retenue
Citoyens	<i>favoriser les agriculteurs consommant peu de produits polluants</i>	à étudier
Citoyens	<i>Il faut réduire la consommation de viande. En ne proposant plus de viande dans les cantines scolaire ou d'entreprise. ou alors en rendant la viande trop cher</i>	à étudier
Citoyens	<i>des repas végétariens faut être le norm, pas l'exception dans les cantines scolaires et publiques</i>	non retenue

Citoyens	<i>Réduire de 50 % la consommation de viande dans toutes les cantines – scolaires ou professionnelles – sous tutelles publiques et s'orienter vers des repas plus végétariens pour 2030</i>	à étudier
Citoyens	<i>Concernant les cantines scolaires, passer à au moins 2 menus végétariens pour tous est impératif, tout en améliorant la qualité des menus végétariens pour les rendre attractifs (...) l'objectif doit être du 100% bio et 100% local. Ces deux axes contribuent non seulement à améliorer la santé de notre planète, limiter le réchauffement climatique et les problèmes qui en découlent, mais également à améliorer la santé des citoyens, en diminuant les maladies cardiovasculaires et les cancers notamment.</i>	à étudier

Motifs de la décision :

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage à encourager une transformation progressive des pratiques agricoles pour intégrer davantage de principes issus de l'agro-écologie (agroforesterie, agriculture de conservation des sols, permaculture, non labour, semis direct...) afin d'augmenter la fraction organique des sols, de favoriser la séquestration du carbone et d'accompagner la modification des pratiques alimentaires (plus de bio et plus de produits locaux). La convention avec la Chambre d'Agriculture et l'OPABA sera complétée par une nouvelle feuille de route agricole - co-élaborée - qui intégrera ces nouvelles dimensions (groupe pilote d'agriculteurs, lieu de démonstration des pratiques agro-écologiques, etc.).

Le Code des marchés publics ne permet pas aujourd'hui de favoriser directement les agriculteurs locaux ou ceux présentant un bilan écologique plus favorable. Il est possible en revanche d'imposer un pourcentage de produits labélisés « agriculture biologique » ou « commerce équitable » dans les menus des cantines scolaires. Le pourcentage de produits plus écologiques (moins carnés, bio, végétariens...) est fixé par chaque commune. Il doit être pensé en adéquation avec l'offre disponible et les coûts associés.

Observations liées à la qualité de l'air et aux mobilités durables

AIR :

Origine de l'observation	Détail de l'observation	Suite donnée
Préfet & Région	<i>la description des polluants atmosphériques n'intervient qu'au milieu de la partie stratégie</i>	retenue
Préfet & Région	<i>Concernant la qualité de l'air, le PCAET marque les premiers pas vers le respect des normes OMS à 2030 : la portée des actions doit être amplifiée pour y parvenir, notamment : * considérer la réduction du trafic comme levier bénéfique à la qualité de l'air * étendre les premières mesures relatives au chauffage au bois (fonds air-bois) à la problématique plus large des nouveaux émetteurs de polluants.</i>	retenue

<p>Autorité environnementale</p>	<p><i>L'Ae relève l'absence de diagnostic sur le paramètre ozone alors que l'EMS est régulièrement concernée par des dépassements de seuils réglementaires (information et alerte).</i> <i>L'objectif du PCAET étant de respecter les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Ae regrette que ces recommandations n'aient pas été rappelées et mises en lien avec les émissions actuelles du territoire de l'EMS. Au stade actuel il n'est pas possible de mesurer les efforts à réaliser pour atteindre l'objectif, par conséquent de savoir si les actions envisagées lui sont proportionnées.</i></p> <p><i>L'Autorité environnementale s'interroge sur l'absence d'évaluation des émissions de PM 10 qui aurait pu mettre en évidence une éventuelle influence du secteur agricole.</i></p> <p><i>L'Autorité environnementale recommande de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>faire le lien entre l'objectif de respect des recommandations de l'OMS en matière qualité de l'air, le diagnostic du PCAET et l'adéquation des actions aux objectifs ;</i> • <i>compléter le diagnostic pour les paramètres ozone, PM 2.5 et PM 10.</i> 	<p>Retenue</p>
<p>Alsace Nature</p>	<p><i>Lutter contre la pollution de l'air en déclenchant l'alerte et en rendant les transports en commun gratuits pour tous dès le 2e jour de dépassement des seuils OMS</i></p>	<p>à étudier</p>

TRANSPORTS :

Origine de l'observation	Détail de l'observation	Suite donnée
<p>Préfet & Région</p>	<p><i>secteur majeur, doit être mieux investi : les objectifs de mobilité durable sont à chiffrer en bénéfiques pour l'atténuation du changement climatique.</i></p>	<p>retenue</p>
<p>Préfet & Région</p>	<p><i>le transport fait partiellement l'objet d'une réponse adaptée. A améliorer :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>le lien avec le volet routier (ZFE, A35), en termes de stratégie</i> • <i>l'approche plus globale du report modal (lien avec Optimix, taux de covoiturage dans la part modale voiture)</i> • <i>les gains globaux quantifiés attendus en volume de trafic, en GES émis et sur la qualité de l'air</i> • <i>les impacts sociaux-éco. de la mutation du modèle de mobilité</i> • <i>la prise en compte du sujet mobilité dans l'objectif "urbanisme durable"</i> • <i>le rôle de l'EMS en matière d'innovation (EMS hors consortium Dinamhyse, financeur du pôle véhicule du futur, liée par le projet hydrogène avec GDS et Haffner).</i> 	<p>retenue</p>
<p>Préfet & Région</p>	<p><i>la prise en compte de l'ensemble des orientations transversales et sectorielle de la SNBC mériterait d'être approfondie. A titre d'exemple le projet de SNBC propose de mettre place des mesures de soutien au développement des tiers lieux pour maîtriser la demande en transports.</i></p>	<p>retenue</p>
<p>Préfet & Région</p>	<p><i>manque le volet "mobilité décarbonée" / Référence : selon CE L229-26 II. 2° et CE R229-51 III. • Si C1550 infra. véh. élec. (CGCT L2224-37) - volet spécifique détaille les actions dédiées au développement de la mobilité sobre, décarbonée et faiblement émettrice de polluants</i></p>	<p>retenue</p>

	<i>atmosphériques, précise le calendrier prévisionnel de déploiement des infrastructures correspondantes (notamment recharge des véhicules), et identifie les acteurs susceptibles de mener l'ensemble de ces actions</i>	
Autorité environnementale	<i>il est envisagé de développer le réseau de pistes cyclables, les stationnements vélos et des lignes de TC selon une logique de desserte plus transversale et polycentrique, à la fois multimodale et intermodale. Ces actions sont cohérentes avec l'objectif défini mais, en l'absence d'étude des mobilités définissant l'état initial, il n'est pas possible d'estimer les réductions d'émissions de GES attendues</i>	retenue
Autorité environnementale	<i>L'Ae s'interroge sur le périmètre de l'évaluation environnementale du PCAET. Par exemple, la mise en service du Contournement Ouest de Strasbourg (COS) devrait avoir une influence positive sur les émissions de GES et le report modal sur le territoire de l'EMS, mais qu'en est-il des territoires voisins ? L'Autorité environnementale estime que ces externalités ne devraient pas entrer dans le bilan positif du PCAET, alors même qu'elles ne seront pas éliminées ailleurs. Pour avoir un suivi plus juste, l'Autorité environnementale recommande d'inclure le COS au périmètre d'évaluation environnementale du PCAET.</i>	retenue
Citoyens	<i>rendons les transports en commun gratuit / Les transports gratuits est une des belles réussites de la ville de Dunkerque (qui ne regrette absolument pas son choix)</i>	à étudier
Citoyens	<i>construisons des tram dans toutes les directions et notamment vers le sud</i>	à étudier
Citoyens	<i>Comme dans les pays nordique, payons ceux qui prennent le vélo ou se déplace a pied</i>	à étudier
Citoyens	<i>Augmenter les taxes sur l'automobile suffisamment pour que les gens préfèrent acheter une baguette de 100g a pied qu'en voiture</i>	non retenue
Citoyens	<i>créer des autoroutes à vélo en réquisitionnant des grands axes automobiles, en les verdissant, en multipliant les points fixes d'attache abrités et surveillés par caméra</i>	non retenue
Citoyens	<i>L'intermodalité est incontournable. Elle implique que les vélos aient leur place dans les trains et trams</i>	retenue
Citoyens	<i>Il est bien de développer des transports circulaires et non plus seulement en étoile</i>	retenue
Citoyens	<i>- interdire d'utilisation des voitures individuelles dans tout la ville (sauf urgence médicales, livraisons, artisans)</i>	non retenue
Citoyens	<i>- développer de transport publique dans la region pour les navatteurs - mettre en place un resaux minivan partage</i>	à étudier
Citoyens	<i>« Minimiser l'impact du parc roulant pour limiter les émissions et accélérer une mutation décarbonée ». Cela consiste en quoi : Sortir la flotte de bus de la CTS du diesel d'ici 2030 par un carburant : GNV gaz naturel pour véhicules ou GTL gaz naturel liquifié ou du GTL Gaz To Liquid. La bonne nouvelle :ces carburants réduiront effectivement de 20 à 35% les émissions de particules fines,n'induiront ni fumée,ni odeur, et seront moins émetteurs d'oxydes d'azote (NOx), par rapport au gas-oil. La mauvaise nouvelle : Ce sont des gaz naturel, énergie fossile, les émissions de CO2 seront donc identiques à celles du gas-oil. Le CO2 va donc encore augmenter, nous ne prenons en rien la direction d'une mutation décarbonée. Il en est de même avec des bus circulant avec des batteries électriques que propose le PCAET. Proposition : remplacer les bus actuels par des trolleybus fonctionnant sur le réseau électrique: leurs émissions de CO2 sont 3à 5fois inférieures, celles de Nox, de fumée,d'odeur et de particules fines égales à zéro.</i>	retenue
Citoyens	<i>J'habite Illkirch et je travaille sur Obernai, je mets 20' pour me rendre sur mon lieu de travail en voiture contre près de 2h avec les transports en commun. Quelles actions sont en cours pour diminuer sensiblement les temps de trajets pour des personnes comme moi qui ne se rendent pas sur Strasbourg? Rq: Je serais prêt à doubler mon temps de transport</i>	Retenue

Greenpeace & Alternatiba	<p><i>Strasbourg a développé depuis des années une politique volontariste en termes de mobilité, mais après des décennies d'investissements, le transport routier représente toujours un tiers des émissions de GES du territoire et reste un problème majeur en matière de pollution de l'air ! A ce titre, la décision de mettre en place une ZFE peut être un levier intéressant pour changer enfin de paradigme et sortir de la logique de l'autosolisme en libérant progressivement les villes de tous les véhicules roulant aux énergies fossiles. Mais pour y parvenir, sa mise en place concrète doit être conforme à cette ambition et éviter un renouvellement pur et simple du parc automobile : *massification des alternatives notamment dans les zones dites périphériques : transports en communs, réseau express métropolitain, trains, "autoroutes à vélo", limitation de l'espace dédié à la circulation et au stationnement automobile, etc. ; *restriction et contrôle effectifs de la circulation des poids lourds notamment sur les axes les plus problématiques en matière de pollution de l'air ; *plus généralement, réduction du transport routier de marchandises ; *financement d'un solide dispositif d'accompagnement des ménages et des professionnels concernés pour les aider dans cette transition et leur donner les moyens de se déplacer autrement, afin que la mise en place de la ZFE ne se fasse pas aux dépens des plus modestes ; *engagement clair à ne plus soutenir et investir dans de nouveaux projets qui encouragent une augmentation du trafic routier et s'inscrivent à contre-sens des objectifs climat/qualité de l'air, que ce soit des projets routiers/autoroutiers, comme le GCO, ou des projets de constructions et/ou d'extensions de surfaces commerciales situées en périphérie ; Enfin, à la suite de la délibération du conseil métropolitain du 27 septembre 2019, le PCAET doit permettre de confirmer l'objectif de sortie complète du diesel sur le territoire métropolitain au plus près de 2025, mais doit aussi permettre de fixer un cap de sortie des véhicules essence (qui ne constituent pas une alternative viable tant d'un point de vue sanitaire que climatique) à un horizon 2025/2030. Ces objectifs de sortie du diesel, puis de l'essence, sont des orientations stratégiques qui doivent clairement figurer dans le PCAET</i></p>	à étudier
Alsace Nature	<p><i>Restreindre la circulation et la pollution des véhicules thermiques en ville par la mise en place d'une Zone à Faible Émission (ZFE) pour les véhicules les plus polluants, et d'une zone 30 km/h généralisée pour réduire les émissions de GES, tout en assurant un accompagnement des populations les plus fragiles. 6) Renforcement des transports collectifs et de la connectivité des transports doux sur toute l'eurométropole, tout en réduisant la part modale de la voiture à 25% et en augmentant celle du vélo à 20% pour 2030. 7) Convertir la flotte de véhicules municipaux en vélos et vélos-cargos, dans la mesure du possible. 8) Mettre en place un réseau cyclable en continue et express, doubler la superficie des pistes cyclables et convertir le quart des places de stationnement de l'hypercentre en parkings à vélo sécurisés.</i></p>	à étudier
Alsace Nature	<p><i>Étendre le télé travail aux acteurs économiques, tout en assurant l'accompagnement de cette mesure.</i></p>	retenue
Alsace Nature	<p><i>Enfin pour obtenir une efficacité climatique, il faut mettre fin au GCO.</i></p>	non retenue
Citoyens	<p><i>Concernant le réchauffement climatique et la pollution de l'air liés au transports en grande partie, il faut pousser la ZFE encore plus loin et faire de l'Eurométropole de Strasbourg un exemple : aller jusqu'à supprimer également les vignettes critère 1 (au 1er janvier 2026, pour continuer dans la lancée du calendrier de Strasbourg), calquer le calendrier du reste de l'Eurométropole à celui de Strasbourg, multiplier les transports en commun, lancer un vaste programme de densification du tram et d'un réseau express urbain et périurbain pour englober toutes les communes autour de Strasbourg et faire en sorte que la voiture individuelle ne soit plus nécessaire. Apporter des aides à la conversion, non pas pour s'acheter une nouvelle voiture mais pour changer de mode de transport (abonnement transports en commun, vélo...). Et bien sûr, favoriser les zones piétonnes et les pistes cyclables, mettre en place des "autoroutes à vélo"</i></p>	à étudier

<p>Parti communiste / fédération 67</p>	<p><i>(...nous demandons d') accompagner socialement la réduction de l'usage de la voiture</i> <i>En ce qui concerne les mobilités, nous partageons l'objectif de réduire l'usage individuel de la voiture. Mais cela ne peut se faire que dans la justice sociale.</i> <i>Nous demandons :</i> → <i>des engagements sociaux très clairs pour accompagner les milieux populaires, les artisans, le milieu associatif mis en difficulté par la politique de vignette crit'air dans le cadre de la mise en place d'une zone à faible émission</i> → <i>le rajout de la perspective de la gratuité des transports en commun. Cette mesure est un levier utile pour favoriser le report modal et pour créer un « choc psychologique » chez les automobilistes.</i></p>	<p>à étudier</p>
<p>Association Prom'Ober Oberhausberg en et collectif Génome/Environnement</p>	<p>• DES MOYENS TRES INSUFFISANTS POUR FAVORISER L'USAGE DES MOBILITÉS DURABLES DANS LA 2e COURONNE DE L'AGGLOMÉRATION STRASBOURGEOISE</p> <p>• <i>Le rapport souligne fort justement l'impérieuse nécessité de réduire de façon consistante l'usage de la voiture individuelle à motorisation thermique, afin de réduire la pollution de l'air. Et de fait les politiques de développement de l'offre de services de transport public mises en œuvre depuis 1990 ont permis d'induire un autre usage des différents modes de déplacements plus favorable aux mobilités alternatives. Mais cette évolution vertueuse a essentiellement profité à Strasbourg et dans une moindre mesure, aux communes de 1ère couronne (Schiltigheim/Bischheim, Illkirch) qui ont bénéficié de l'essentiel des investissements publics massifs réalisés en ce domaine .</i></p> <p><i>Par contre la 2e couronne de l'agglomération est restée très à l'écart de cette évolution : dans le secteur Nord-Ouest des 3 communes des Hausbergen la part modale des transports en commun (bus) est encore inférieure à 5% des déplacements mécanisés, de même que celle du vélo. Si ces communes disposent de quelques tronçons de pistes cyclables celles-ci ne constituent cependant pas un réseau cyclable à proprement parler qui assurerait la continuité des déplacements cyclables entre les différents quartiers, ou entre ces communes et en direction de la ville centre .</i></p> <p><i>Au niveau d'Oberhausbergen, force est de constater que les schémas d'accessibilité externe et interne adoptés par le Conseil municipal du 29 février 2016 sont restés sans effet notable et n'ont été que partiellement pris en compte par le PLUi, en 2016, et par ses 2 premières modifications . En effet :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>La dernière piste cyclable réalisée (en 2014) est celle du tronçon Est de la route de Saverne ; la liaison cyclable "Prevert", programmée en 2015, a été reportée à 2020 et la liaison inter quartiers « Bois d'Ober- école J. Hoffet " bien qu'étudiée depuis 2017, tarde à se concrétiser ;</i> • <i>L'extension Ouest de la ligne A du tramway a été présentée à l'enquête publique, en 2011, dans le cadre d'un programme comportant 2 opérations. La 1ère opération d'extension de cette ligne a été mise en service des 2013. Par contre la 2e opération visant à la prolonger jusqu'à Oberhausbergen Sud (secteur Valparc) reste en attente de programmation, bien que l'opportunité et l'utilité fonctionnelle de cette infrastructure de transport public aient été soulignées tant par la commune que par les services de l'État dans le cadre de l'enquête publique sur le PLUi (2016) ;</i> 	<p>à étudier</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • <i>La réalisation du transport en commun en site propre de couronne - de type BHNS ou bus express -, associé à l'infrastructure multimodale VLIO est assujetti au planning de réalisation, sans cesse retardé, de cette infrastructure. Ce TCSP constitue pourtant un élément structurant du SCOTERS approuvé en juin 2006, indispensable à l'organisation d'un réseau de transport efficace et attractif, approprié aux besoins de mobilité sans cesse croissants induits par une urbanisation massive de l'Arc Ouest de l'agglomération. Il en est de même du pôle intermodal prévu par le SCOTERS à l'intersection de l'A351 (support du TSPO) , de la VLIO (associée à un TCSP) et des prolongements planifiés du réseau tramway , conçu comme vecteur de développement durable du pôle urbain Ouest . Il est clair que sans une affectation consistante de ressources d'investissement pour la réalisation d'infrastructures appropriées pour structurer l'urbanisation rapide du secteur Ouest de l'agglomération, - dans une perspective de développement durable et d'usage accru des mobilités alternatives visant à réduire les impacts négatifs de la circulation automobile -, les objectifs du Plan Climat ne resteront que des incantations sans effets.</i> 	
<p>Association Prom'Ober Oberhausberg en et collectif Génome/Environnement</p>	<p>Dans son annexe 3 le rapport " Stratégie du Plan Climat " présente les contributions des 33 communes (avril 2019) à l'élaboration du Plan Climat, en faisant état de " débats sur les enjeux du Plan Climat ". Les actions et attentes d'Oberhausbergen sont énoncés en page 233 et appellent les observations suivantes de la part de Prom'Ober.</p> <ul style="list-style-type: none"> • (...) • <i>Notre point de vue sur le nécessaire développement du réseau de transport en commun, en particulier des infrastructures en site propre, est précisé ci-dessus au paragraphe 3;</i> • <i>Nous n'avons pas connaissance d'un projet de prolongement de la ligne A du tramway qui, à partir de la piscine de HautePierre serait dirigé vers le Zénith, en utilisant le parking (privatif) du Zénith comme parking relais. Un tel tracé, trop éloigné de notre commune, n'aurait pas grand intérêt pour la desserte de ses habitants et des agents travaillant au Valparc. Il ne serait pas assez attractif pour inciter nos concitoyens au report modal de la voiture au tram. En outre une telle option n'aurait aucune rentabilité pour la CTS : les parkings relais reçoivent essentiellement des voitures effectuant des déplacements pendulaires « domicile – travail », pendant 1 heure 1/2 le matin, les départs s'étalant sur 2 heures en fin d'après-midi. Il n'y aurait donc guère de clientèle tram pendant les longues périodes creuses alors que fréquence des rames de la ligne A est de 7 minutes ;</i> • <i>Nous n'avons pas davantage connaissance d'une demande de déviation de la ligne bus 17 vers le Zénith, en ne desservant plus le centre d'Oberhausbergen ni Mittelhausbergen.</i> 	<p>à étudier</p>

Motifs de la décision :

Les nouveaux projets relatifs à l'amélioration de la qualité de l'air et aux mobilités durables ont été ajoutés à la stratégie (pages 18 à 29 de l'annexe 1 du plan climat pour l'air et pages 30 à 43 de l'annexe 1 pour les mobilités) et au plan d'actions (annexe 2) : Zone à faibles émissions, fonds air bois pour le chauffage individuel bois, transport à la demande, Grenelle des Mobilités, réseau express métropolitain, atelier de territoire et contrat partenarial d'aménagement. Les compléments sur le diagnostic ont été ajoutés en Annexe 5 de la délibération.

Le transport dans les communes de 2nde couronne a été étudié dans le cadre des réflexions collégiales au sein du Grenelle des Mobilités. Une première expérimentation est en cours avec le transport à la demande « Flex'hop » sur l'Ouest de l'agglomération (<https://www.cts-strasbourg.eu/fr/se->

[deplacer/transport-a-la-demande/](#)). Ce travail est complété par l'étude d'un réseau express métropolitain et par une volonté de mieux mailler les gares de l'Eurométropole de Strasbourg entre elles pour augmenter leur capacité en voyageurs et leur multimodalité.

Le volet « mobilité décarbonée » est traité dans le schéma directeur des énergies (cf chapitre énergie ci-dessous).

La question de l'évaluation des politiques de transport est traitée dans les chapitres sur la méthode et la mise en œuvre du plan climat ci-dessus.

La question particulière de la gratuité des transports publics a fait l'objet d'une saisine du Conseil de Développement. Vous trouverez les détails sur le site <https://www.strasbourg.eu/conseil-developpement>

Les propositions qui ne relèvent pas de la compétence de l'Eurométropole de Strasbourg (mettre fin au GCO, instaurer une taxe sur les automobiles, réquisitionner les grands axes automobiles...) ont été de fait non retenues.

Observations liées à la consommation (biens, produits, services...)

Origine de l'observation	Détail de l'observation	Suite donnée
Citoyens	<i>[biens de consommations :] il faut mettre une taxe locale sur les t-shirts, les téléphones, les tv pour que les gens arrêtent de consommer</i>	non retenue
Citoyens	<i>donner envie aux écoliers de changer de mode de consommation également à la maison et dans leur future vie d'adulte et consommateur</i>	à étudier

Motifs de la décision :

La création d'une taxe locale sur les produits de consommation ne relève pas du pouvoir de l'Eurométropole de Strasbourg. Pour autant, l'Eurométropole peut encourager les citoyens-nes à une consommation responsable et travailler avec les structures partenaires afin de proposer des alternatives toujours plus écologiques et sociales (cas de l'économie sociale et solidaire).

Observations liées aux déchets

Origine de l'observation	Détail de l'observation	Suite donnée
Citoyens	<i>Une poubelle de recyclage de verres dans les immeubles</i>	à étudier

Citoyens	<i>Les poubelles de la ville devraient être munies de cendrier comme en Allemagne et dans plein d'autres pays d'Europe (et forcément des amendes si les cigarettes sont jetées dans la rue)</i>	En cours
Citoyens	<i>Inciter les gens à faire les courses en panier pour les supermarchés</i>	En cours
Citoyens	<i>je propose également de peser le poids des ordures ménagères en modulant la taxe afférente</i>	A l'étude
Citoyens	<i>Recyclage des biodéchets. Il sera bientôt obligatoire. Même si les sites locaux de compostage sont appelés à se perpétuer pour fournir du compost aux plantations à proximité, à l'échelle de l'EMS, il s'agira probablement de méthanisation. Si c'est le cas, il peut en résulter des nuisances, une pollution des sols. Les fuites éventuelles de méthane renforcent l'effet de serre. Quelles autres solutions sont-elles envisagées? Ce point peut-il donner lieu à un débat public?</i>	En cours
Alsace Nature	<i>(...) Passer à la tarification incitative du ramassage des déchets pour ne pas dissocier production et responsabilité, et mettre à disposition des citoyen-nes du savoir faire. 3) Mettre en oeuvre la transition des biodéchets, en installant plus de 1 000 composteurs partagés et accompagnés dans toute la ville, en assurant en même une collecte au porte-à-porte avant 2025 et accompagner une démarche zerodéchet participative des acteurs économiques. 4) Mettre en place un débat public et citoyen sur la méthanisation. Le digestat reste un produit soulevant des débats importants, et des risques d'antibiorésistance comme le soulève les scientifiques du CSNM</i>	TI/En cours ; 3/En cours ; 4/ A étudier

Motifs de la décision :

Les observations s'intègrent dans la politique globale de gestion des déchets de l'Eurométropole de Strasbourg.

L'Eurométropole de Strasbourg fait la promotion de l'économie circulaire qui permet de passer d'une production de déchets à une création de ressources utilisables par d'autres dans un écosystème local. La feuille de route économie circulaire proposée s'articule avec les grands objectifs en matière de déchets. La réduction de la production de déchets et l'amélioration des performances de tri passent par la mise en place d'une tarification incitative, calculée en fonction du volume des bacs de déchets résiduels (mise en place d'un territoire pilote de 35 000 habitants-es en 2023 avant généralisation).

De plus, afin d'augmenter la valorisation matière et organique des déchets ménagers et assimilés les consignes de tri actuelles seront étendues à l'ensemble des emballages dès 2022 et la collecte des déchets alimentaires (adaptée selon la typologie des habitats) sera déployée sur l'ensemble du territoire de l'Eurométropole avant fin 2023.

La question de la place de la méthanisation est également abordée dans le schéma directeur des énergies (voir chapitre énergie ci-dessous).

Observations liées à l'eau

Origine de l'observation	Détail de l'observation	Suite donnée
--------------------------	-------------------------	--------------

Agence de l'Eau Rhin Meuse	<p><i>Remarque relative à la qualité de l'eau en général et les concentrations en polluants. Sur ce thème, il convient d'anticiper les effets du changement climatique et de tenir compte :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>de la modification des débits (plus faible donc concentration plus fortes des polluants), phénomènes d'étiages plus sévères,...</i> - <i>des impacts sur les mécanismes de transferts (modification des régimes de pluies)</i> - <i>des modifications générant des augmentations de pressions polluantes : modifications de l'occupation des sols agricoles, intensifications de pratiques, nouveaux usages, développement des actions de transitions énergétiques (agrocarburants, méthanisation)...</i> - <i>augmentation des aléas climatiques qui insécurisent les rendements (mauvais rendement --> reliquat azoté plus important)</i> - <i>événements extrêmes qui augmentent les pollutions accidentelles</i> 	retenue
Agence de l'Eau Rhin Meuse	<p>Dans le plan d'adaptation Rhin Meuse</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>PRIVILÉGIER LES ACTIONS ÉCONOMES EN ÉNERGIE : Relocaliser au plus près du lieu de consommation les productions agricoles (prairies, agriculture biologique et agro écologie), industrielles et forestières protégeant la ressource en eau et économes en énergie. Privilégier les équipements les plus sobres en énergie.</i> - <i>PRODUIRE DE L'ÉNERGIE À PARTIR DE PROJETS DE PRÉSERVATION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES : Développer la récupération d'énergie (électricité, chaleur fatale) sur les équipements constituant le petit cycle de l'eau.</i> - <i>SYSTÉMATISER LE BILAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE ET L'ACCOMPAGNER D'UN PLAN D'ACTION CHIFFRÉ ET QUANTIFIÉ : Réduire la consommation d'énergie des équipements constituant le petit cycle de l'eau, et encourager leur alimentation en énergie renouvelable.</i> 	retenue
Citoyens	<i>Les nouvelles constructions devraient avoir un recyclage interne des eaux potables pour les autres besoins des immeubles (eau de cuisine/salle de bains pour WC au moins)</i>	à étudier
Citoyens	<i>penser à un recueil d'eau de pluie non traitée pour la végétation, les jardins</i>	à étudier
Citoyens	<i>Proposer de l'eau non potable pour lavage, nettoyage (mais comment?)</i>	à étudier

Motifs de la décision :

Les observations s'intègrent dans la politique globale du service Eau & Assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg.

Observations liées à l'énergie et aux gaz à effet de serre

Origine de l'observation	Détail de l'observation	Suite donnée
--------------------------	-------------------------	--------------

Préfet & Région	<i>réseaux de chaleur : absence d'orientations générales concernant les réseaux d'énergie arrêtées dans les PLU/PLUi (PADD) / non-respect de l'article CE L229-26 II. 2° / Le schéma directeur des réseaux de chaleur et de froid n'est pas intégré au plan transmis : il devra être enrichi en ce sens.</i>	retenue
Préfet & Région	<i>les potentiels en terme de stockage énergétique et de part des EnR&R dans les réseaux énergétiques ne sont pas étudiés/présentés dans le diagnostic</i>	retenue
Préfet & Région	<i>manquent les objectifs de stockage et les objectifs de récupération (malgré l'existence du projet BSW) / La valorisation de chaleur fatale est évoquée dans le PCAET dans le diagnostic, la stratégie et le plan d'actions. Toutefois ce point n'est pas détaillé, on ne connaît pas le gisement disponible ni les actions qui seront mises en œuvre pour valoriser ce potentiel.</i>	retenue
Préfet & Région	<i>volet "éclairage public et nuisances lumineuses" non analysé / référence : selon CE L229-26 II. 2° et CE R229-51 III. - si C7020 éclairage public (CGCT L2212-2) - volet spécifique détaille les actions dédiées à la maîtrise de la consommation énergétique de l'éclairage public et de ses nuisances lumineuses</i>	non retenue
Préfet & Région	<i>L'objectif de production d'EnR locale à 2030 et à 2050 étant fixé (action 2.3.3), il aurait été intéressant de transmettre la répartition et le type d'EnR à importer puisque ces éléments semblent être connus.</i>	retenue
Préfet & Région	<i>Le développement du bio-méthane injecté au réseau (x12,5 entre 2016 et 2030, x5 entre 2020 et 2030) pose la question de la disponibilité de la ressource (basée a priori sur les biodéchets), à éclaircir, notamment en vue du 100 % biogaz en 2050.</i>	retenue
Autorité environnementale	<i>L'Ae regrette l'absence du SDE dans le PCAET actuel et qui n'est donc pas évalué à ce stade et recommande son intégration au PCAET.</i>	retenue
Préfet & Région	<i>la description des GES n'intervient qu'au milieu de la partie stratégie</i>	retenue
Préfet & Région	<i>Pour le secteur bâti, quelle est la contribution de l'action de remplacement des chaudières fiouls et bois résidentiels vétustes pour l'atteinte des objectifs de réduction d'émission des GES de 40 % d'ici 2030 ?</i>	retenue
Préfet & Région	<i>Comme démarche complémentaire à celle du PCAET, le bilan des émissions de gaz à effet de serre</i>	retenue
Agence de l'Eau Rhin Meuse	<p>Dans le plan d'adaptation Rhin Meuse</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ IDENTIFIER LES IMPACTS POSITIFS ET NÉGATIFS DES ADAPTATIONS ÉNERGÉTIQUES SUR L'AVENIR DES RESSOURCES EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES, les cas de l'exploitation des biomasses forestières, des agro-carburants ou des digestats de méthaniseurs seront les premiers cas d'investigation du Conseil scientifique du comité de bassin Rhin- Meuse. ○ INTÉGRER LA VÉGÉTALISATION DANS LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS POUR LA DIMINUTION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE, mais également pour l'adaptation au changement climatique et pour la gestion de l'eau pluviale. ○ FAVORISER LES PROJETS D'HYDROÉLECTRICITÉ PERMETTANT D'AMÉLIORER LA FONCTIONNALITÉ DES MILIEUX et développer une hydroélectricité respectueuse des enjeux environnementaux (énergie et réseau d'eau potable, etc.). 	retenue
Citoyens	<i>Proposer des systèmes d'énergies alternatives pour les immeubles (éoliennes sur toit, VMC double flux, etc...avec pourquoi pas un allègement fiscal au moins local)</i>	non retenue
Citoyens	<i>Rendons le tarif de l'énergie progressif, et plus dégressif. globalement plus tu consommes, plus le kwh est cher. aujourd'hui c'est l'inverse. ça n'incite pas à isoler son logement</i>	non retenue
Citoyens	<i>des panneaux photovoltaïque sur TOUT les toitures !</i>	à étudier
Citoyens	<i>Vous nous parlez des chiffres précis fournis par ATMO concernant les émissions de GES sur le territoire qui sont de 4tCO2/habitant (3.81 TCO2/habitant dans vos tableaux), mais qui ne concernent qu'une partie des émissions classées dans le scope1 et d'aucune classées dans les scopes 2 et 3. Pourquoi ne tenez-vous pas compte dans le PCAET des émissions suivantes : - les</i>	retenue

	<p>centrales thermiques produisant de l'électricité, - les réseaux de chauffage urbain livrant de la chaleur aux secteurs finaux -les incinérateurs de déchets, -les émissions de GES associées à l'énergie utilisée à des fins industrielles non énergétique ? Toutes ces émissions ne sont pas comptabilisées.(cf p. 25/58 "chiffres clés 2016 ATMO édition 2018 ") De même, pourquoi ne tenez-vous pas compte des émissions suivantes; - les émissions Scope 2 de la consommation électrique du territoire - les émissions Scope 3 ; de nos vêtements, de notre électronique, de nos déplacements avion , des déplacements des visiteurs sur le territoire etc. - des émissions des chaufferie bois dont vous ne comptabilisez que le transport alors que les scientifiques s'accordent pour dire que le bilan du bois doit être comptabilisé Or, si on prend en compte toutes ces omissions, les émissions annuelles réelles de CO2 sont à plus de 8 tCO2/habitant ! le double de ce qui est annoncé. le Graphique de la page 36 du PCAET annexe 4 nous indique une réduction en 2016 de 30% par rapport à la référence 1990 . En réalité nous avons augmenté nos émission par rapport à la référence 1990 . Si les données ne reflètent pas la réalité, comment élaborer des solutions pour le Plan Climat ?</p>	
Citoyens	<p>En effet, si Scopes 1 et 2 sont obligatoires comme vous le confirmez, vous n'intégrez pas Scope 2 dans votre graphique de la page 36 annexe 4 en 2016 alors qu'elle le devrait l'être je vous demande de bien vouloir corriger l'ensemble du graphique pour une meilleure compréhension. 2) En conséquence, l'évaluation de la baisse des émissions à 30% n'est pas juste ; la prise en compte obligatoire de Scope 2 (0,29 millions de t CO2eq) est de 22% au mieux. 3) Si loi sur le plan Climat nous oblige à une comptabilisation Scope 1 & Scope 2 ,elle conseille bien de comptabiliser le Scope 3 ,ce que vous proposez. Il serait très intéressant et logique de l'effectuer. 4) D'autre part dans le document ASPA 15042402-ID version du 21/09/2015 « Chiffres clés-Alsace 2013 » (page 15) les émissions pour l'Alsace sont de 11 699 millions de tCO2/an. Dans ce format ne sont pas incluses les émissions calculées dans l'inventaire (2 101 millions de tCO2 eq) et qui proviennent de la consommation de bois-énergie, des biocarburant et du carbone d'origine organique des déchets (incinérateur) . De plus en plus de scientifiques confirment que c'est une erreur de ne pas les prendre en compte . Prenons donc en compte l'ensemble des ces émissions soit :11 699 + 2 101 = 13 800 millions de t CO2eq pour l'Alsace. Par extrapolation pour l'EMS, les émissions étaient de 2 971 millions de t de CO2eq en 2013, elles n'étaient que de 2 673 tCO2eq en 1990 date de référence, soit bien une augmentation de 12% , et non pas une diminution de 30%. Dans tout cela, on ne prend pas en compte les émissions Scope 3 .Le plus alarmant ,c'est que vos graphiques indiquent une augmentation des émissions de CO2 depuis 2014. 5) Un sentiment d'une valse des chiffres qui varient en fonction des années et des documents de ASPA ou d' ATMO. 6) Qui vous empêche d'aller vers une comptabilisation globale Scope 1 + Scope 2 + Scope 3, ce que comme vous je souhaite, permettant aux citoyens d'avoir une vision juste des actions à mener au vu des enjeux climatiques.</p>	Retenue
Citoyens	<p>Qu'en est-il du solaire thermique voir annexe 2 page 85 ? J'ai plus de 30 ans d'expérience professionnelle dans le solaire thermique Comme vous l'indiquez en effet, 1 m² de panneau solaire thermique peut satisfaire 50% des besoins annuels d'eau chaude sanitaire d'une personne. . Aussi vouloir installer 62 000 m² de panneaux solaires pour une production d'eau chaude sanitaire et de lancer une analyse de faisabilité pour la réalisation d' un réseau de chaleur alimenté par des panneaux solaires thermiques (ex :demande de 24 GWh/an et 16 000 m² de panneaux à installer) est un mauvais calcul. En effet il est bien plus facile techniquement et financièrement de chauffer l'eau avec des pompes thermodynamiques individuelles, les rendements et la performance sont bien meilleurs. Les émissions de CO2 sont bien plus faibles et le prix des installations et l'entretien moins onéreux que le solaire thermique. Tout le monde y trouve son compte : la planète, l'utilisateur, et le contribuable(une TVA à 5,5%,c'est moins d'argent pour l'État et plus de taxes ou impôts). Par contre,oui au solaire photovoltaïque ! Réservez nos toits à la pose de panneaux photovoltaïques, une solution qui devrait être prioritaire pour toute nouvelle construction.</p>	Retenue

Citoyens	<p><i>La géothermie est- elle vraiment une énergie décarbonée ? 1) Commentaire avec une production électrique : annexe 2 page 82 il est écrit « La géothermie profonde est une ressource locale d'énergie renouvelable de premier ordre totalement décarbonée » Voici une affirmation et un document qui posent question ,en effet : « La phase travaux, qui dure 8 mois, consommera environ 6MWh pour l'outil de forage et ses outils annexes (bureaux, grues, équipements, etc....). Cette consommation globale sera donc de $6 \times 240 \text{ jours} \times 20 \text{ h/jour} = 28,8 \text{ GWh}$, soit 2,1% de ce que produira, au final, l'unité sur une période restreinte de 30 ans * » *(Mémoire de Réponses de Fonroche Géothermie aux avis du procès verbal de la commission d'enquête Demande d'Autorisation d'Ouverture de Travaux – Eckbolsheim page 106) cela représente une moyenne de 2,4 g de CO2 par kWh sur une production hypothétique nette de 30 000 Mwh d'électricité /an sur 30 ans d'exploitation. En prenant en compte l'ensemble de l'énergie grise nécessaire pour produire 1 kWh, les facteur d'émissions sont de : - pour la géothermie prof : 38 g de cO2 par kWh - pour le photovoltaïque : 25 à 35 g de CO2 par kWh - pour l'hydraulique : 24 g de CO2 par kWh -pour le nucléaire : 12 g de CO2 par kWh - pour l'éolien : 11 g de CO2 par kWh Conclusion : pour produire de l'électricité la géothermie n'est pas une énergie totalement décarbonée. Et à Soultz- sous -Forêt son rendement brut est inférieur à 10% ! 2)Commentaire avec une production de chaleur haute température : Annexe 2 page 82 il est écrit : Résultats attendus : « injection d'au moins 200 GWh/an de chaleur géothermale aux réseaux de chaleur existants et à développer en 2030 pour arriver à un minimum de 350 GWh/an en 2050 Impact GES : réduction de 33 217 t de CO2/an (3) en 2030 » (3) « Par rapport à une solution gaz naturel équivalente. FE gaz naturel fossile : 0,202 t CO2 eq/MWh. Rendement chaudières estimée à 90% » Or d'après les documents de l'ADEME , le FE (facteur d'émission) pour le gaz naturel est de 0,241 et non de 0,202 tCO2/MWh .Avec un rendement de 90% nous obtenons une émission de 0,267 t CO2/MWh de chaleur. Alors combien de CO2 serait émis avec du gaz naturel pour l'injection de 200 Gwh de chaleur dans les réseaux de chaleur ? $200\ 000 \times 0,267 = 53\ 400 \text{ tCO}_2/\text{an}$ Prenons en compte les chiffres relevés dans le PCAET d'une économie 33 271 tCO2/an et retranchons- les des émissions produites dans l'hypothèse gaz : $53\ 400 - 33\ 271 = 20\ 129 \text{ tCO}_2/\text{an}$. 20 129 t CO2/an sont les émissions produites avec la géothermie.Ce n'est donc pas une énergie totalement décarbonée comme inscrit dans votre document. Conclusion et propositions : les émissions de CO2 attendues pour la chaleur sont de 20 129 tCO2/an en 2030 .Or elles ne seraient que de 4 920 tCO2/an avec une pompe à chaleur ! Une pompe à chaleur avec un COP de 3 émet seulement 0,0246 tCO2/MWh. soit 4 fois moins d'émission de CO2 que la géothermie profonde. Vu l'urgence climatique, les projets de géothermie profonde sont à proscrire et cela sans même aborder les risques de sismicité, de pollutions (nappe phréatique, radioactivité, légionellose) et le prélèvement significatif de 21Millions de m3/an d'eau de la nappe phréatique (projet Vendenheim) .Nous vous demandons de ne pas financer ni autoriser cette énergie faussement vertueuse, qui de plus est un gouffre financier pour la population et les contribuables (28 Millions d'euros/an pour les 4 projets en phase d'exploitation pendant 20 ans)</i></p>	à étudier
Citoyens	<p><i>A propos de la biomasse , page 2 annexe 10 : Brûler du bois est dans tous les cas néfaste pour le climat .Ne pas prendre en compte les émissions de CO2 liées à cette énergie dans le PCAET est une erreur.La combustion du bois augmente et le CO2 dans l'atmosphère et la pollution de l'air.En effet,brûler du bois revient à libérer le CO2 que nous avons émis et que la forêt a séquestré et empêche celle-ci de remplir son rôle primordial de puits de carbone . Les chaufferies bois dégagent beaucoup de CO2.Nos calculs montrent que l'absorption des émissions de CO2 que nous émettons au niveau de l'EMS nécessite une surface de près de 830 000 ha de nos forêts, soit deux fois la surface du Bas Rhin !.Il faut donc arrêter de brûler du bois! Par contre (vu sur la même page) OUI aux énergies hydraulique, photovoltaïque, éolienne, réellement décarbonées, et à booster avec des pompes à chaleur!</i></p>	à étudier

Citoyens	<i>Tout d'abord je n'ai pas parlé de "facteur de 4" entre les émissions de la géothermie (38g de CO2/KWh) et celles de la pompe à chaleur (24,6g de CO2/KWh) . Je ne conteste pas ces valeurs . Par contre j'ai fait une modélisation pour comparer les économies d'émission annoncées pour la géothermie profonde avec les émissions liées à une combustion au gaz . D'où un calcul d'émissions produites par la géothermie , soit : 53 400 - 33 271 = 20 129 tonnes d'émissions de CO2 par an. Je les compare avec les émissions d'une pompe à chaleur qui sont, pour un cop de 3 (cop que l'on sait améliorer) de 4 920 tCO2/an Cela me permet de dire dans cette modélisation que les émissions liées à la PAC sont 4 fois inférieures à celles émises par la géothermie profonde . Cela sous-entend aussi que les 33 271 t d'économie de CO2 par rapport à une énergie fossile, chiffre annoncé dans le Plan Climat est erroné. Par contre, la comparaison avec les émissions d'une PAC nous permet d'affirmer que si on prend en compte 38g et 24,6 g d' émissions de CO2, le facteur serait au minimum de 1,54 en faveur des pompes à chaleur et dans ce cas il y aurait une économie effective de CO2</i>	à étudier
Citoyens	<i>J'habite dans une zone protégée en terme d'urbanisme par les abf (architecte des bâtiments de France) et dans ces zones mettre du photovoltaïque sur son toit est très difficile car l'autorisation est quasi impossible à avoir. Donc il y a des verrous (des services de l'état) à faire sauter pour arriver à produire son énergie dans certains cas. Mais comment?</i>	à étudier
Alsace Nature	<i>Assurer la neutralité énergétique de l'ensemble des bâtiments publics pour 2030.</i>	non retenue
Alsace Nature	<i>Revoir la surcapacité des centrales biomasse en instaurant un moratoire avec les acteurs économiques et associatifs du secteur afin d'éviter la destruction des forêts alsaciennes</i>	à étudier
Citoyens	<i>en brûlant le bois , on annule la capture de CO2 qui a été faite par la forêt , et la forêt ne remplit plus son rôle de puits de carbone Actuellement , les émissions de CO2 de l'énergie bois pour l'Alsace sont supérieures à la capture (séquestration) du CO2 de la forêt alsacienne .; estimation sur une base de séquestration de la forêt 4.8 tonnes net de CO2 / ha et par an</i>	
Citoyens	<i>vous écrivez: "par convention le bois n'est pas comptabilisé", il est donc par glissement sémantique considéré comme neutre ; cette convention n'est pas basée ou qu'en partie sur des donnée scientifiques . Le concept de soit- disant neutralité carbone de la biomasse a permis aux lobbying du bois de la faire échapper à une réelle comptabilité carbone , pourtant exigée par les traités. Même le document de l'ADEME de 2014 "Base Carbone " ne donne plus aucun chiffre sur les émissions de CO2 réelles de la combustion du bois dans ses 280 pages , ils ont disparu par rapport à des éditions antérieures (2010) ! En conséquence , en Europe et en France en particulier, les politiques d'exploitation forestière et de transition énergétique sont mises en oeuvre sans estimation de leur impact GES réel . Le rôle de la forêt dans l'atténuation du changement climatique est ignoré ou incorrectement évalué .D'ailleurs dans le PCAET vous-même le confirmez annexe 4 p 106 : "si l'on s'intéresse uniquement au stock de carbone , le meilleur résultat est obtenu en l'absence de toute intervention humaine. Lorsque on arrête l'exploitation d'une forêt, le bénéfice pour le stock de carbone est dans un premier temps très important, puis diminue mais reste positif." Donc si on adopte cette constatation , il ne FAUT PLUS brûler du bois ! on voit bien là poindre des contradictions certaines ! Par ailleurs , vous écrivez dans votre réponse sans aucune précision ni évaluation chiffrée que le fait de laisser "pourrir" le bois (encore un substantif qui évoque quelque chose dont on doit rapidement se débarrasser, alors que c'est aussi source de vie) émet des GES , sous- entendu autant que sa combustion qui produit en sus la chaleur. Ceci est bien entendu faux . Pour preuve , les énergies fossiles sont issues de la décomposition du bois , le CO2 du bois ne se retrouve donc qu'en partie dans l'atmosphère. Pour terminer en ce qui concerne le</i>	à étudier

	<i>cycle du bois comme puits de carbone , une maison alsacienne peut durer plusieurs siècles. A nous avec vous de choisir les bonnes solutions.</i>	
Citoyens	<i>vous n' avez pas répondu à la question du pompage de 21 millions de M3 d'eau dans la nappe phréatique du projet de géothermie profonde à Vendenheim . De même sur l' affirmation que la géothermie une énergie totalement décarbonée . Je demande que cette affirmation « totalement décarbonée » soit retirée du plan climat puisqu'elle n'est pas exacte. .Enfin avez vous un avis au sujet du coût évalué à 28 millions d'euros par an pour les 4 projets de géothermie profonde ,exclusivement financé avec l'argent public pendant s20 ans, ce qui représente un montant de 560 millions; je ne conteste pas les financements publics quand ils soutiennent des énergies décarbonées au maximum et à moindre coût.</i>	à étudier
Association Prom'Ober Oberhausbergen et collectif Génome/Environnement	<p><i>QUELQUES REMARQUES SUR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES DITES " RENOUELABLES "</i></p> <p><i>L'on ne peut qu'approuver, au niveau des principes, la volonté de rendre effective la transition énergétique du territoire, d'une part en recherchant une sobriété énergétique (avec un objectif de réduction de - 30% de la consommation d'énergie d'ici 2030) et d'autre part, en promouvant le développement massif de toutes les ressources locales d'énergie renouvelable. Ces objectifs appellent cependant deux remarques de notre part, relatives à l'opportunité et à l'acceptabilité par les populations, de deux des ressources envisagées.</i></p> <p><i>A. Le plan Climat prévoit un recours accru à l'usage de la biomasse énergétique, notamment du bois-énergie, tant dans les installations de chauffage individuel que dans les chaufferies collectives. Bien que le rapport fasse (très discrètement) allusion à des "précautions" à prendre, nous considérons qu'il serait opportun dans ce type de démarche de planification de rappeler sans détour :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>• Que les arbres sont des instruments naturels et efficaces de stockage du CO2 et qu'il est essentiel de préserver les massifs forestiers, de les gérer de façon « durable », mais aussi de protéger les espaces boisés en milieu urbain et d'en accroître les superficies autant que possible (= pôles de fraîcheur en ville et capacités d'absorption du CO2). Si l'usage du bois comme matériau de construction reste parfaitement opportun, car le CO2 stocké reste stocké, il n'en est pas de même pour l'abattage des arbres pour produire de la chaleur. Car dans ce cas : la diminution des surfaces boisées réduit leur capacité d'absorption du CO2 ambiant, surtout si le processus de régénération des massifs forestiers ne suit pas parfaitement le rythme des abattages. Et la constatation du volume des troncs d'arbres brûlés dans la centrale thermique du Port du Rhin ne peut qu'inquiéter</i> <i>• La combustion du bois " restitue " à l'atmosphère tous les volumes de CO2 qui avaient été préalablement stockés dans les arbres avant leur abattage. Et les volumes de CO2 ainsi émis sont supérieurs à ceux de la combustion du gaz ou au bilan carbone d'une installation de pompe à chaleur (cf. tableau comparatif ci joint).</i> <p><i>B. L'EMS confirme sa volonté de valoriser la géothermie profonde comme ressource énergétique permettant d'alimenter (partiellement) des réseaux de chauffage urbain et de produire de l'électricité. L'opposition de la commune d'Oberhausbergen, de ses habitants et de ses associations au projet d'usine géothermique envisagée en limite Nord d'Eckbolsheim, accolée au centre sportif d'Oberhausbergen, est bien connue et s'est manifestée :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>• Par une affluence exceptionnelle aux réunions publiques organisées à ce sujet (entre 80 et 250 personnes présentes),</i> 	à étudier

	<ul style="list-style-type: none"> • Par différents recours présentés à la justice administrative par la commune, • Par une pétition argumentée signée par plus d'un millier de personnes <p>Nous voudrions ici rappeler que le collectif GENOME / Environnement n'est pas opposé au principe de valorisation de cette énergie extraite de grande profondeur, pas plus que la commune d'ailleurs. Il convient cependant de souligner que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration et la mise en œuvre, le cas échéant, de ce type de projet recourant à des technologies qui ne sont sans doute pas toutes " matures " impose une parfaite transparence dans les processus d'information et de concertation du public, que ce soit de la part de l'autorité organisatrice de l'énergie (EMS) ou de celle des opérateurs privés concernés. Ce qui ne fut manifestement pas le cas ni pour le projet de Fonroche Géothermie à Eckbolsheim - Nord, ni pour celui qui fut un temps envisagé au Nord Est de Mittelhausbergen par Énergies Strasbourg (ES) ; • Ce type d'installation n'a qu'un rendement énergétique de l'ordre de 10-12 %, ce qui très faible au regard des investissements à réaliser ; <ul style="list-style-type: none"> ➔ L'énergie géothermique ne saurait être qualifiée de vraiment "renouvelable" dans la mesure où la température du liquide géothermal extrait de grande profondeur, puis réinjecté diminue progressivement et que les forages doivent être obturés au bout de 30 à 35 années d'exploitation ; ➔ L'exploitation de cette énergie n'est pas totalement « propre ». Les travaux de réalisation des forages et des installations ont un bilan carbone qui n'est pas négligeable. Le fonctionnement des installations a également un bilan carbone (pour produire 6 MW électrique. il faut 2 MW à ES). Il a été démontré que les données affichées par FONROCHE Géothermie dans son dossier d'enquête publique (2015) ont été fortement maximisées que ce soit en termes d'économies des émissions de CO2 ou de consommations d'énergie ... (sans doute pour " valoriser " son projet !). Nous avons relevé avec intérêt dans ce dossier (page 76) que l'EMS a fait réaliser par le BRGM, en 2010, des études visant à connaître le potentiel géothermique sur son territoire. Notre association serait très heureuse de pouvoir disposer de ces études. Nous apprenons aussi que l'EMS a missionné le cabinet Verkis, basé à Reykjavic, en vue de l'élaboration d'une feuille de route " stratégique " pour l'intégration de l'exploitation de l'énergie géothermique dans sa politique énergétique. <p>L'annonce de la finalisation, en 2019, d'un Schéma Directeur des Énergies nous satisfait également, d'autant plus que l'élaboration d'un tel document avait été souhaitée dans la délibération du Conseil municipal d'Oberhausbergen du 29 février 2016. Nous déplorons cependant que le milieu associatif n'ait pas été associé à ces réflexions.</p>	
--	---	--

Observations liées à l'habitat, au logement, aux constructions

Origine de l'observation	Détail de l'observation	Suite donnée
Autorité environnementale	L'Autorité environnementale s'interroge sur le niveau d'ambition de certaines actions et particulièrement sur la façon dont est calculé le bilan des émissions : le parc bâti de l'EMS compte 242 000 logements dont plus de 50 000 logements sociaux. En tenant le rythme des rénovations énergétiques prévu dans le parc social, à savoir 2 000 par an, les logements de classes énergétiques E, F et G	retenue

	<i>devraient disparaître d'ici 15 ans. 4 000 logements non éligibles à l'origine bénéficieront également de travaux. Dans le parc privé, l'action envisagée s'inscrit dans la continuité du programme d'intérêt général (PIG) qui a permis de réhabiliter près de 2 500 habitations entre 2012 et 2017, soit environ 500 logements par an. Au total, si les actions sont suivies, 5 000 logements au maximum seraient rénovés par an. Pour rappel, l'objectif du PCAET est de rendre 6 000 à 8 000 logements BBC compatibles par an</i>	
Autorité environnementale	<i>L'Ae souhaiterait savoir si certaines de ces actions de rénovation énergétique s'inscrivent dans des programmes de valorisation du bâti existant de plus grande envergure à l'échelle de l'EMS, ceci afin de limiter le nombre de constructions neuves. Un tel niveau d'ambition permettrait à la fois d'éviter des émissions de GES et d'économiser du foncier</i>	retenue
Agence de l'Eau Rhin Meuse	<i>Eco habitat / éco-quartier / habitat participatif : il y a un intérêt partagé s'il y a des systèmes d'économie d'eau mis en place ou plus globalement une réduction de l'empreinte de ce type d'habitat sur l'eau (charte de non usage de produits polluants par exemple, infiltration des eaux de pluie à la parcelle, systèmes innovants d'économie d'eau, toilettes sans eau, ambassadeurs de bonnes pratiques sur l'eau, etc.)</i>	retenue
Citoyens	<i>il faut arrêter de construire et de bétonner dans tout les sens.</i>	à étudier
Citoyens	<i>Le chauffage/refroidissement des bâtiments est une source de CO2 importante. " Les bâtiments énergivores seront rénovés. Peut-on aider les autres, notamment les bâtiments en copropriété (qui ne bénéficient pas des autres aides) par la mise à disposition à faible coût, ou gratuitement d'une expertise? En effet si les copropriétaires connaissent le coût approximatif des travaux à engager, ils seront beaucoup moins réticents à le faire. Cet investissement de la Ville, l'EMS etc. aurait un fort effet de levier.</i>	à étudier
Alsace Nature	<i>Financer la rénovation thermique (chauffage et isolation) de 1 000 logements par an grâce à un guichet unique, combiné avec des prêts à taux zéro, dont le montant sera compensé par la réduction des frais de chauffage. Adapter les outils au bâti ancien (et modeste) situé en secteur urbain préservé.</i>	à étudier
Alsace Nature	<i>Instaurer un moratoire sur l'étalement urbain – y compris pour les zones commerciales – et sur la construction de nouveaux logements.</i>	non retenue

Observations liées à l'industrie et au tertiaire

Origine de l'observation	Détail de l'observation	Suite donnée
Préfet & Région	<i>Action non chiffrée pour le tertiaire et l'écologie industrielle au regard des objectifs</i>	retenue
Préfet & Région	<i>ce moteur de la pression foncière qui réduit la capacité de stockage carbone n'est pas encadré.</i>	retenue
Parti communiste / fédération 67	<p><i>(...nous demandons de) rompre avec les politiques de compétitivité attractivité métropolisation et excellence (CAME)</i></p> <p><i>Les politiques de compétitivité, d'attractivité, de métropolisation et d'excellence (CAME) sont par nature climaticides. Elles provoquent des aménagements inutiles en faveur de l'automobile et des investissements économiques climaticides.</i></p> <p><i>Nous demandons :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>→ le rajout d'un passage exigeant une autre politique d'aménagement du territoire plus soucieuse de l'égalité territoriale et de l'environnement afin de réduire les déplacements contraints des salarié.es obligé.es de travailler dans notre métropole vu la concentration de l'emploi</i> <i>→ de ne plus accorder aucune aide aux entreprises ne faisant aucun effort pour réduire leur pollution.</i> 	à étudier